

## Lettre soumise au journal *Le Devoir* pour publication

8 juin 2021

### *La prochaine présidence de BAnQ : un choix stratégique pour éviter l'embâcle*

BAnQ, qui conjugue trois des plus grandes institutions culturelles du Québec : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et la Grande bibliothèque du Québec, cherche à combler le poste de p.-d.g. [BAnQ](#), c'est 2,9 millions d'imprimés, près de 400 000 livres numériques, 67 km d'archives, 17,6 millions de fichiers de collections patrimoniales numérisés, 2,2 millions de visites et 7,1 millions de visites virtuelles, 5,8 millions emprunts de documents, un programme considérable d'animation et d'apprentissage, un rôle conseil de premier ordre pour la communauté des centres d'archives et des bibliothèques, etc. Bref, BAnQ est une immense technologie sociale, un vaste ensemble de données, d'informations, de savoirs qui sont soignés, créés, reliés et (re)partagés au cœur de l'action, c'est-à-dire au service de la société - et du monde. Quand ça va bien. Le p.-d.g sortant [annonce](#) toutefois « un embâcle prévisible monstrueux » si de nouvelles ressources ne sont pas consenties.

Cette menace est étroitement associée aux défis colossaux de la transition numérique. [Jean-Louis Roy](#) décrit une série d'enjeux décisifs pour les fonctions vitales de l'institution : « renouvellement de ses infrastructures numériques dont plusieurs sont obsolètes, garantie du maintien de ses équipes de numérisation ; déploiement d'un dépôt numérique fiable et passage accompli à l'infonuagique ; inclusion de la production numérique dans notre dépôt légal pour assurer la conservation » en ajoutant que « le Québec accuse un retard sur la quasi-totalité des pays de l'OCDE » sur ces aspects. L'accumulation des défaillances et des lacunes, dont cette énumération ne présente qu'un bilan partiel, sont l'héritage de l'incapacité des gouvernants à comprendre la situation actuelle et la transformation inévitable de cette infrastructure socio-numérique – au risque de la démanteler à petit feu ou d'en programmer l'obsolescence. Or, ce ne sont pas seulement des ressources additionnelles qui sont attendues à BAnQ, c'est aussi le besoin critique d'un.e remplaçant.e qui sera à la hauteur de ses défis stratégiques et technologiques et qui devra se fonder sur une [expertise](#) avec des qualifications véritables et appropriées pour les affronter, mais surtout pour prendre les meilleures décisions précisément dans un contexte de rareté des ressources. Ce n'est pas pour rien que, coup sur coup, les États-Unis et le Canada ont fait récemment le choix de placer à la tête de leurs bibliothèques nationales, soit la [Library of Congress](#) et [Bibliothèque et Archives Canada](#), des gestionnaires de carrière qui sont équipées d'une expertise scientifique, disciplinaire, stratégique conséquente.

Est-ce que l'on mesure avec justesse ici la complexité et la nature des défis reliés à ce mandat ? La question est ouverte. L'[affichage](#) précise bien que sont requises des « connaissances particulières dans le domaine de la bibliothéconomie, des sciences de l'information et de la gestion documentaire »; ceci ne s'improvise pas. Cet affichage indique cependant que seul un baccalauréat est exigé pour remplir ce rôle dans le mandat actuel. Dans n'importe quelle bibliothèque publique en Amérique du Nord, une maîtrise en sciences de l'information est requise, mais pour gérer et piloter Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ce ne serait pas nécessaire. Ceci est passablement irrégulier et pourrait s'avérer préoccupant pour l'avenir de l'institution.

Selon l'article 4.2 de la [loi sur BAnQ](#), le ou la p.-d.g. doit être nommé.e « sur la recommandation du conseil d'administration en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil ». Outre le respect de l'affichage, qu'en est-il du respect des statuts et des processus ? Il semble que l'on ait également outrepassé le processus de sélection habituel, qui incombe au CA, et que l'on pourrait désigner le prochain locataire de la « grande maison » sans

tenir compte de l'avis de cette instance. Comme plusieurs le dénoncent, car il s'agit d'un enjeu d'éthique publique : il importe de laisser le CA faire son travail.

Nous savons que la Ministre est susceptible de décider suivant ses préférences, elle ne s'en est pas cachée dans le cas récent du dossier de la [bibliothèque St-Sulpice](#). Si elle ne s'est pas prononcée publiquement à ce sujet, [Le Devoir](#) affirmait que « des membres de son équipe prennent fait et cause » en faveur d'une candidature dont les qualités ne correspondent guère aux exigences du poste. Est-ce que la décision concernant la nomination à venir pourrait éviter un effet de partisanerie et s'appuyer sur un processus à la fois éthique et rationnel ? De telles décisions doivent être prises, de manière responsable, en respectant les dispositions de la loi, les statuts et une appréciation juste des savoirs experts, stratégiques, disciplinaires, technologiques requis pour cette fonction et qui sont névralgiques pour mener aujourd'hui les transformations nécessaires que cette époque nous impose collectivement.

Signé par :

Marie D. Martel, professeure adjointe, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Isabelle Bourgey, coordonnatrice de stages, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Guillaume Boutard, professeur agrégé, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Lyne Da Sylva, professeure titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Lubna Daraz, professeure adjointe, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Nadine Desrochers, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Isabelle Dion, coordonnatrice de stages, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Dominic Forest, professeur titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Audrey Laplante, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Vincent Larivière, professeur titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Yvon Lemay, professeur agrégé, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Éric Leroux, professeur agrégé, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Sabine Mas, professeure titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Dominique Maurel, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Jean-Sébastien Sauvé, professeur adjoint, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal